



## Convention Simplifiée de Formation N° 5304

Entre les soussignés :

♦ **NEMA PREVANTILLES**

14 ZAC de Cocoyer  
97 118 SAINT FRANCOIS  
Siret : 81111249900025  
Numéro de Déclaration d'Activité : 01973185397 enregistré auprès du  
Préfet de Région Guadeloupe

♦ **INTERIM QUALITE IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT**

ZI ECOLOLIS  
49 AVENUE JOSE NOBRE  
13500 MARTIGUES

Siret : 49280090900060

Représenté par : **Mme RAVRY Virginie**

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

### Article 1 : Objet de la Convention

NEMA PREVANTILLES organise l'action de formation suivante :

N° session : **A260GQA**

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail :

**Acquisition, entretien ou  
perfectionnement des  
connaissances**

|                               |                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Intitulé</b>               | : <b>ATEX - NIVEAU 0</b>                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objectifs</b>              | : A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de travailler en toute sécurité à proximité d'installations en atmosphères explosibles (ATEX), en conformité avec les directives ATEX en vigueur. |
| <b>Modalités Evaluation</b>   | : Une évaluation formative sera mise en oeuvre tout au long du parcours pédagogique Une évaluation sommative permettra de valider les compétences acquises                                                   |
| <b>Format Formation</b>       | : E-Learning - Conformément articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail et le décret du 28/12/2018                                                                                                      |
| <b>Contenu formation</b>      | : Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe                                                                                                                                                           |
| <b>Durée - Dates</b>          | : 3.5 heures (Formation complète en E-Learning) du 3 août au 3 septembre 2026                                                                                                                                |
| <b>Lieu</b>                   | : Formation en ligne                                                                                                                                                                                         |
| <b>Participant(s)</b>         | : <i>GOMIS Lucien</i>                                                                                                                                                                                        |
| <b>Intervenants</b>           | : <i>E-learning - Consultant formateur salarié</i>                                                                                                                                                           |
| <b>Effectif de la session</b> | : minimum : 1 - maximum : 12                                                                                                                                                                                 |

### Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

| Libellé            | Financier                     | Qté | Prix Unit. HT | TVA                | Total HT        |
|--------------------|-------------------------------|-----|---------------|--------------------|-----------------|
| Frais Pédagogiques | INTERIM QUALITE IP 13.44-INTE | 1   | 135.00 €      | 27.00 €            | 135.00 €        |
|                    |                               |     |               | <b>Total HT :</b>  | <b>135.00 €</b> |
|                    |                               |     |               | <b>TVA :</b>       | <b>27.00 €</b>  |
|                    |                               |     |               | <b>TOTAL TTC :</b> | <b>162.00 €</b> |

**Conditions de Paiement** : INTERIM QUALITE IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT - MARTIGUES : Règlement à réception de facture

### Article 3 : Conditions Générales et de Vente

**Pour une formation en e-learning :**

La présente convention prend effet à compter de la création des identifiants d'accès à la plateforme de formation, identifiants strictement liés à la formation décrite à l'article 1. Ces identifiants sont valables un mois à compter de leur date de création.

**La facturation intervient dès la création de ces identifiants et est due dans son intégralité, quelle que soit l'utilisation qui en est faite.**

**En raison de la nature dématérialisée de nos formations, aucune annulation ne sera acceptée une fois les identifiants créés.**

L'accès à la plateforme de formation est personnel et non cessible.

NEMA PREVANTILLES se réserve le droit de modifier le contenu des formations, sous réserve de ne pas en altérer la nature et l'objectif. Toute modification substantielle fera l'objet d'une information préalable à l'entreprise.



**Pour une formation en présentiel :**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Elle est établie en deux exemplaires dont l'un doit être retourné à NEMA PREVANTILLES après signature.

NEMA PREVANTILLES se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 10 jours de la date de début de la formation, NEMA PREVANTILLES retiendra sur le coût total, les sommes qui lui sont dues pour ladite formation, à savoir 50 % au minimum, et jusqu'à 100% pour une annulation survenue 3 jours avant le début de la formation.

Conformément à l'Article L6354-1 du Code du Travail, en cas de modification unilatérale par l'organisme de formation, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 3 jours avant la date de début de la formation. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

**Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de POINTE A PITRE sera seul compétent pour régler le litige.**

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

Fait à SAINT FRANCOIS, le 3 août 2026

*En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.*

*La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes*

**Pour INTERIM QUALITE IP 13.44-INTERIM & PLACEMENT**

**Pour NEMA PREVANTILLES**

Florence SARZEAU

**Directrice**

NEMA PREVANTILLES  
14 ZAC de Cocoyer  
97118 Saint François  
SIRET : 811 112 499 00025